



# LIVRET D'ACCUEIL

Suivant la circulaire n°2004-138 DGAS du 24 mars 2004

## ETABLISSEMENT ET SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT PAR LE TRAVAIL « Les Piérides »



**65, rue du Chanoine Deseille CS 60 046**

**Saint-Martin-Lez-Tatinghem 62501 Saint Omer Cedex**

**☎ Téléphone : 03 21 88 38 63**

Nous vous souhaitons la bienvenue à l'ESAT « Les Piérides ».



L'ESAT est un établissement de l'APEI.

L'ESAT se situe dans la ville de Saint-Martin-lez-Tatinghem.



Saint-Martin-lez-Tatinghem est à côté de la ville de Saint-Omer.



L'ESAT « Les Piérides » est un établissement de l'**APEI de Saint-Omer.**



- **André BONNIER est le président de l'APEI.**



- **Christophe RUFFIN est le directeur général de l'APEI.**



# Qu'est-ce que l'ESAT ?

L'ESAT est un **établissement de travail** protégé, adapté aux personnes en situation de handicap.

Il accueille 211 travailleurs, à temps plein ou à temps partiel.

Les travailleurs sont orientés par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (C.D.A.P.H).

Le travail permet :

- de rencontrer d'autres personnes
- de recevoir une rémunération
- d'apprendre un métier



L'E.S.A.T. est un établissement médico-social qui propose :

- un accompagnement médical
- un accompagnement social
- un accompagnement éducatif



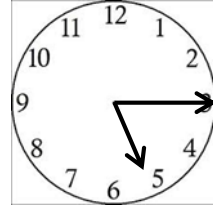
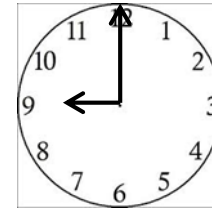
# Comment se passe ma journée à l'ESAT ?

Je travaille du lundi au vendredi.

Lun.	☀		
Mar.	☀		
Mer.	☀		
Jeu.	☀		
Ven.	☀		
Sam.	☁		
Dim.	☁		

Je commence le travail à 9h00.

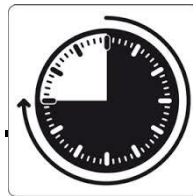
Je termine le travail à 17h15.



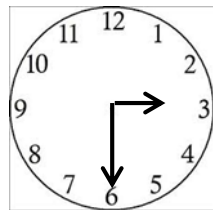
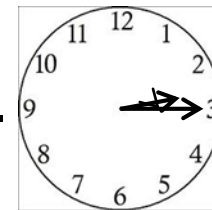
Le midi, je mange au self de l'ESAT.

J'ai 45 minutes pour manger.

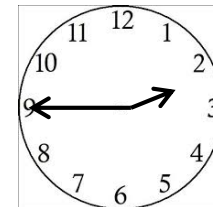
L'heure du repas dépend de l'atelier dans lequel je travaille.



L'après-midi, j'ai une pause de 15h15 à 15h30.



Le vendredi, je termine à 14h45.



L'ESAT est ouvert **225 jours** par an.

J'ai 5 semaines de congés payés par an.

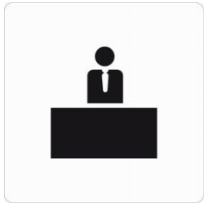
4 semaines de vacances en été au mois d'Août.



1 semaine de vacances en hiver à Noël.



# L'équipe de direction et administrative



Ce sont les personnes qui travaillent dans les bureaux.

- **Valérie WINDAL** est la **Directrice** de l'ESAT



- **Marieke EVRARD** est la **Cheffe de service** éducatif,



- **Valérie RULENCE** est la **Secrétaire**,



- **Cécilia WATTEL** est la **Comptable**.



# L'équipe responsable de production

Ce sont les personnes qui organisent le travail.

- **Pascal SOUPÉ** est le **Chef d'atelier**,



- **Christophe CAROULLE** est **Agent des méthodes et sécurité**,



- **Guillaume RIMETZ** est **Agent des méthodes**.





# L'équipe transport



Ce sont les personnes qui conduisent les camions.

- **Olivier VANDEVELDE** est chauffeur,



- **Régis MEURIN** est chauffeur.



# L'équipe entretien des bâtiments

Ce sont les personnes qui entretiennent les bâtiments.



- **Frédéric DUPORGE** est agent technique et concierge,  
**Frédéric** conduit aussi le mini-bus.



- **Philippe NION** est électricien.



# L'équipe nettoyage des locaux



Ce sont les personnes qui nettoient.

- **Corinne MACREL est agent technique,**  
Corinne conduit aussi le mini-bus pour aller ou revenir du travail,
- **Angélique BARBIER est agent d'entretien**
- **Justine BENOIT est agent d'entretien.**



# L'équipe éducative

## Les éducateurs spécialisés

- **Perrine HOULIEZ** est éducatrice spécialisée,

Perrine est disponible et à l'écoute des travailleurs.  
Elle accueille les stagiaires qui viennent des autres établissements.



- **Manuel DEREPPER** est éducateur spécialisé,

Manuel s'occupe des **actions de soutien**.

Les actions de soutien sont des stages qui ont lieu à l'ESAT et où je peux améliorer mes connaissances professionnelles et personnelles.



# L'équipe éducative

## Les moniteurs d'ateliers

Le moniteur d'atelier s'occupe d'un groupe de travail dans un atelier.

Il me donne un travail adapté.

Il est responsable de la qualité du travail que je fais.

Il m'explique et m'aide à faire mon travail.

Il est mon référent et s'occupe de mon projet personnalisé.



# A l'ESAT

Je peux travailler en atelier :

- Conditionnement

En conditionnement les travailleurs emballent des produits dans des cartons ou des sachets.



- Menuiserie

En menuiserie les travailleurs fabriquent des palettes en bois.



- Mécanique

En mécanique les travailleurs fabriquent des pièces en métal ou en plastique sur des machines.



- Espaces verts

En espaces verts les travailleurs tondent des pelouses et taillent des arbres.





# L'équipe éducative

## L'atelier de conditionnement bas



- **Sébastien INGELS** est moniteur d'atelier
- **Hugues DUMINIL** est moniteur d'atelier,
- **Thierry DEHAINE** est moniteur d'atelier,
- **Anneline BAY** est monitrice d'atelier.





# Les activités du conditionnement bas





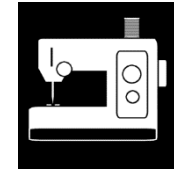


# L'équipe éducative

## L'atelier de conditionnement haut



- **Marie-Odile MILO** est monitrice d'atelier,
- **Linda MACREZ** est monitrice d'atelier,
- **Christophe LAUWERIERE** est moniteur d'atelier,
- **Katia COURTOIS** est monitrice d'atelier,
- **Bernard BARBET** est moniteur d'atelier.



# Les activités du conditionnement haut



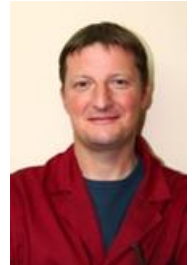
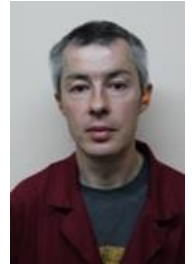


## L'équipe éducative

## L'atelier de mécanique



- **Hervé DEROLLEZ** est moniteur d'atelier.
- **Christophe LEBRIEZ** est moniteur d'atelier.
- **Olivier POULAIN** est moniteur d'atelier.





# Les activités de l'atelier mécanique





# L'équipe éducative

## L'atelier de menuiserie



- **Philippe MAHIEU** est moniteur d'atelier,
- **Vincent FAVIER** est moniteur d'atelier,
- **Jacky DUSSUTOUR** est moniteur d'atelier.



# Les activités de l'atelier menuiserie



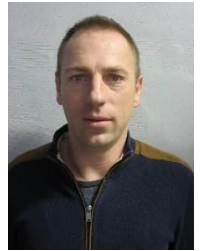


# L'équipe éducative

## Les espaces verts



- **Jérémy BOSCHER** est moniteur principal,
- **Guillaume BLANCHARD** est moniteur d'atelier,
- **Rodolphe DUCHATEAU** est moniteur d'atelier.





# Les espaces verts



- **Alain SAUVAGE** est moniteur d'atelier,
- **Laurent CADET** est moniteur d'atelier,
- **Damien CHARLEMAGNE** est moniteur d'atelier,
- **Fabrice LION** est moniteur d'atelier.





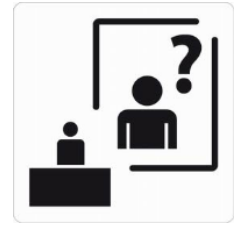
# Les activités des espaces verts



# A l'ESAT

Je peux être aidé par :

- **une psychologue,**
- **une infirmière,**
- **une assistante sociale.**



# L'infirmière



- **Laurence BROCQUET est infirmière,**



# Les psychologues



Ce sont les personnes qui m'aident à me sentir bien.

- **Hélène LENFANT,**
- **Lisa MARTIN LERY,**
- **Ludivine EVRARD.**



# L'assistante de service social



Ce sont les personnes qui m'aident et me soutiennent pour les événements de ma vie privée ou pour mes papiers.

• **Marie DUBUISSON** est assistante sociale.



# Un moyen de transport

- Un bus me permet d'aller au travail.
- Le bus me prend près de chez moi le matin.
- Le bus me dépose au même endroit le soir.



Une participation aux frais de transport est enlevé de ma rémunération tous les mois.



## La restauration

- Le restaurant de l'ESAT



- Je prends mes repas du midi au restaurant de l'ESAT,
- Le repas est payant,
- Le prix des repas est enlevé de ma rémunération tous les mois.



# La salle « des Papillons Blancs »



Dans la salle, on peut faire :

- des fêtes,
- des activités,
- des réunions.





# Les établissements autour de l'ESAT

- **La résidence « Docteur Paul EVERAERE »**



C'est un lieu d'hébergement pour :

- ✓ Des travailleurs de l'ESAT,
- ✓ Des personnes handicapées vieillissantes (UVPHV – EPHA-H).



# Les autres établissements autour de l'ESAT

- **Un lieu d'accueil de jour « Le Potendal »**
- **La SATT (Section aménagée du temps de travail)**  
elle accueille des personnes qui travaillent à l'Esat  
à mi-temps
- **Les bureaux de l'APEI et de la Direction Générale**



## Les autres établissements autour de l'ESAT

- **Le foyer de vie « Julien Leclercq »**

Le foyer de vie est un lieu d'hébergement,  
Une partie du foyer de vie est médicalisée.



- **Le service d'accompagnement en milieu ouvert (S.A.M.O)**

Il aide des personnes dans la vie de tous les jours.

- **La maison de Jean-François**

Les personnes sont accueillies par des bénévoles  
Les bénévoles organisent des activités.



# Le Conseil de la Vie Sociale (CVS)

Ce sont des personnes qui parlent de la vie de l'ESAT et proposent des choses.

En réunion, les travailleurs élus posent les questions de leurs collègues.

## Qui participe aux réunions CVS ?

- 8 Travailleurs de l'ESAT
- des Parents de Travailleurs
- des professionnels :
  - Directrice
  - Cheffe de service
  - Educateurs
- Un Elu de l'APEI
- Le Maire de la Commune de Saint-Martin-Lez-Tatinghem



# MON DOSSIER D'ENTRÉE

Voici les papiers pour faire mon dossier d'entrée :

- Copie de l'avis d'orientation CDAPH
- Copie de la Carte d'Identité Nationale
- Copie du Livret de Famille
- Copie de la Carte d'Invalidité
- Copie de la Carte de Sécurité Sociale (carte VITALE)
- Copie du Carnet de vaccination (Carnet de santé)
- Copie de la carte de Groupe Sanguin
- Les traitements médicaux en cours
- Copie du Jugement de Tutelle
- Un Relevé d'Identité Bancaire
- 2 photos d'identité
- Copie de la souscription Responsabilité Civile (Assurance)
- La décharge en cas d'urgence



CREDIT LYONNAIS		RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE		
		PARTIE RÉSERVÉE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ		
<small>Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, prélèvements, etc.). Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation.</small>				
Code banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB	Domiciliation
IDENTIFICATION INTERNATIONALE :				
IBAN				
Code B.I.C. <b>CRLYFRPP</b>				
TITULAIRE DU COMPTE : <b>MONSIEUR ERIC</b>				



**Toutes les informations de mon dossier personnel :**

- **peuvent être utilisées :**

Par l'équipe de l'ESAT

- **peuvent être transmises :**

A l'Agence régionale de santé,  
A la Caisse d'allocation familiale,  
A la Caisse d'assurance maladie  
A Dequalco.



- **Mon dossier sera archivé pendant 20 ans à l'Esat**

## Quels sont mes droits ?

- J'ai le droit d'être informé,
- J'ai le droit de voir mes informations,
- J'ai le droit de changer mes informations,
- J'ai le droit de corriger mes informations,
- J'ai le droit de demander qu'on efface mes informations,
- J'ai le droit de demander d'emporter mes informations si je change d'établissement.



## Mes informations sont utiles pour :

- Mon accompagnement médico-social
- Gérer mon dossier
- Gérer mes factures

J'ai le droit de faire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.



Pour accéder à mes données et exercer mes droits portant sur mes données personnelles je peux écrire au référent de l'Apei à:

[Rgpd@apei-saint-omer.fr](mailto:Rgpd@apei-saint-omer.fr)





# MON DOSSIER

Un dossier contient toutes les informations de mon parcours à l'ESAT

J'écris à la directrice pour voir mon dossier.



Je consulte mon dossier, accompagné par un professionnel de l'ESAT.

Le dossier se trouve au secrétariat.



Il contient aussi mon dossier médical.

Le dossier médical se trouve à l'infirmerie.



# Renouvellement de mon accueil à l'ESAT

A une date choisie par la CDAPH, les professionnels de l'ESAT se réunissent pour faire une réunion de synthèse.

En réunion de synthèse, on parle de moi pour voir si je peux continuer à travailler à l'ESAT

## Qui participe à la réunion de synthèse ?

- La Directrice ou Cheffe de service
- Un Psychologue
- Une Assistante Sociale
- Une Infirmière
- Le Moniteur d'atelier référent
- Les éducateurs spécialisés



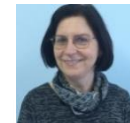
OU



OU



OU



OU



# Le projet personnalisé ?



## Dans le projet personnalisé :

- Je dis ce que j'aimerais bien faire à l'ESAT ou dans ma vie privée.
- Le projet personnalisé est fait tous les ans.
- Ma famille ou mon représentant légal peut être associé à mon projet personnalisé.
- Dans le projet personnalisé, le moniteur référent évalue mon travail et mon comportement.
- Le moniteur référent et moi écrivons mes souhaits pour mon travail à l'ESAT et dans ma vie privée.
- Je donne mon accord pour ce qu'on écrit dans mon projet personnalisé

# ASSURANCES

A l'ESAT, je suis assuré pour :

- Les dégâts que je cause (responsabilité civile),
- Les accidents de travail.



A l'ESAT, j'ai une mutuelle complémentaire obligatoire.

Le prix de la mutuelle est enlevé de ma rémunération tous les mois.

# La charte des droits et libertés de la personne accueillie



La charte est un document officiel.

À L'ESAT on respecte mes droits et mes libertés

**La charte des droits et libertés est remise à chaque usager.**

**Elle est affichée sur les panneaux d'information.**

# La charte des droits et des libertés de la personne accueillie

## Article 1er

Toutes les personnes ont le droit d'être accueillies dans un établissement ou un service, sans faire de différence. Chacun a le droit de penser autrement.



## Article 2

Nous avons le droit d'avoir un projet différent, individuel, adapté à nos besoins, tout le temps de notre accompagnement.



## Article 3

Nous avons le droit d'être informé de nos droits.

A notre arrivée, quatre documents nous sont remis :

Charte des droits et des libertés, Livret d'accueil, règlement de fonctionnement, contrat de séjour. Ces documents doivent être compris par tout le monde, expliqués si nécessaire par des personnes compétentes.





## **Article 4**

1) Nous avons le droit de choisir un établissement ou un service adapté à l'accompagnement dont nous avons besoin.

Exemple : j'ai le droit de choisir l'ESAT, le Foyer, l'IME ou le service où je désire être admis.

Après en avoir parlé avec l'équipe de l'établissement, nous avons le droit de choisir les activités adaptées.

2) Pour pouvoir choisir, il faut que ce soit bien expliqué avec des mots que nous comprenons.

Nous devons être aidés dans nos choix.

Nous devons savoir comment et pourquoi ces activités nous sont proposées.



3) Nous avons le droit de participer à notre projet, seul, ou avec l'aide de notre représentant légal.

L'établissement est obligé de tenir compte de notre avis. Si en raison de notre jeune âge ou de graves difficultés de compréhension, nous ne pouvons pas participer directement à notre projet avec l'établissement, un parent, un tuteur ou un curateur nous représente.

Nous avons les mêmes droits que tout le monde pour les soins proposés par les établissements ou services.

Nous pouvons demander à une personne de notre choix de nous accompagner, chaque fois que nous en avons besoin.

## **Article 5**

A tout moment, nous pouvons écrire une lettre pour arrêter notre accueil dans le service ou dans l'établissement .

Nous devons être écoutés et entendus quand nous souhaitons des changements dans notre suivi.

Nous devons aussi tenir compte des mesures de protection et des décisions d'orientation. Nous pouvons demander la modification de ces décisions.

## **Article 6**

Si nous le souhaitons, l'établissement ou le service doit nous permettre d' avoir des contacts avec nos familles et éviter toute séparation, si cela est possible dans le cadre de notre accompagnement.



L'établissement ou le service accueillant des mineurs, des jeunes majeurs ou des familles en difficulté devra favoriser encore plus ces contacts, en collaboration avec les autres partenaires.

Nous pouvons demander à ce que nos familles participent à notre accompagnement, en accord avec le projet individualisé.

## **Article 7**

Les informations sont secrètes et ne peuvent pas être données à n'importe qui.



Nous avons le droit d'être en sécurité, d'être soigné, d'être nourri correctement.  
Nous avons le droit de prendre nos médicaments, d'avoir des rendez-vous extérieurs chez des professionnels de santé.

L'établissement ou le service doit porter secours aux usagers en cas de besoin.



## **Article 8**

Nous pouvons nous déplacer librement dans les établissements ou services, tout en tenant compte du règlement de fonctionnement.

Ces établissements ou services favorisent les invitations et les sorties à l'extérieur.

Les services n'ont pas le droit de nous empêcher d'avoir de l'argent ou des objets personnels, de disposer de nos biens et revenus sauf si nous avons une mesure de protection légale.

## **Article 9**

Nous devons être accompagnés et soutenus dans nos projets en tenant compte de nos difficultés, et des changements importants que cela peut amener dans notre vie.

On favorisera la qualité des liens familiaux en tenant compte du projet.

Nous avons le droit de mourir dignement dans le respect de nos croyances.

## **Article 10**

Le service doit garantir les droits civiques. Exemple : on ne peut pas m'empêcher d'aller voter.



## **Article 11**

Nous avons le droit de pratiquer notre religion autant que possible et dans le respect de chacun.



## **Article 12**

L'établissement doit garantir l'épanouissement de la personne.

Chacun a droit à sa vie privée, à sa pudeur et à la solitude.

# Les personnes qualifiées

Les personnes qualifiées sont des personnes qui ne travaillent pas à l'APEI.

Je peux contacter ces personnes pour m'aider en cas de problème avec l'établissement, si mes droits ne sont pas respectés.

Les personnes qualifiées de l'Audomarois sont :

## **Mme BERTHELEMY Catherine**

☎ : 03.21.38.54.60

☎ : 06.32.20.52.61

cberthelemy3@gmail.com



## **Mme OBOEUF Florelle**

☎ : 03.59.79.52.51

☎ : 06.01.18.22.91

Florelle.oboeuf@hotmail.fr

